

métropole nice côte d'azur info'

LE MAGAZINE DE LA 1^{RE} MÉTROPOLE DE FRANCE

n°06

Dossier

BUDGET

2018



ZOOM

Les ports de la Métropole,
un patrimoine exceptionnel

EN BREF

Le tri,
un enjeu de taille



Participez à l'expérimentation
NICE SMART VALLEY
et devenez un
SMART CITOYEN !

DEVENEZ UN « SMARTCITOYEN » !

Si vous souhaitez aider à construire la ville de demain, prenez part à l'expérimentation Nice Smart Valley et contribuez à optimiser le système électrique de notre territoire, il faut :

- Habiter dans la zone de l'expérimentation : Nice Ouest, Carros, Saint-Jeannet ou Isola ;
- Être équipé d'un compteur communicant.

Dans ce cas, envoyez-nous un mail via notre site web : <http://nice-smartvalley.com/fr/participez/>



« CURIEUX DE NATURE » 2018

Une grande partie de la richesse écologique de la Métropole Nice Côte d'Azur est reconnue par l'Europe qui classe **34 % de notre territoire en zones Natura 2000** (13 sites classés Natura 2000 dont 1 site en mer).

Engagée dans une démarche de préservation de son patrimoine naturel exceptionnel, la Métropole Nice Côte d'Azur propose, cette année encore pour l'été, ses opérations « Curieux de Nature », gratuites et sur réservation.

Balades, randonnées, découvertes du monde marin, ateliers pierres sèches, jeux... pour que chacun (re)découvre les richesses naturelles du territoire.

Inscriptions & renseignements :

Tél. : 04 89 98 15 00 (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30)

natura2000.metropole@nicedazur.org

<http://www.nicedazur.org/environnement/biodiversite/curieux-de-nature>

MIXITÉ SOCIALE EN TOUTE ... « TRANSPARENCE »

La résidence de 71 nouveaux logements (dont 23 sociaux) située sur le boulevard du Général de Gaulle à La Trinité, est le fruit de la dynamique engagée pour améliorer sensiblement l'accession à coût maîtrisé sur le territoire métropolitain.

Pionnière dans sa démarche de mixité sociale, **la résidence « Transparence »** est la première opération sur le territoire métropolitain, composée de logements en accession libre, en accession sociale et de logements locatifs sociaux, qui propose une mixité sociale au palier.

47 860 EUROS ...

C'est le montant du chèque qui a été remis à la Ligue contre le cancer 06 par la Métropole Nice Côte d'Azur. Ce chiffre correspond aux tonnes de verre qui ont été triées par les habitants de la Métropole, puis recyclées. Une belle manière de transformer un comportement écologique quotidien en action solidaire.

1 351 points d'apport volontaire verre, 1 002 points d'apport volontaire papiers et 45 362 bacs à couvercle jaune pour les emballages ont été déployés sur toutes les communes du territoire. Tous les résidents de la Métropole disposent d'un point tri à proximité de leur domicile.





ÉDITO

EAU D'AZUR INVESTIT PLUS DE 46 000 € À VALDEBLORE/CABANE VIEILLE

La Métropole Nice Côte d'Azur a conduit dernièrement 2 chantiers :

- la réhabilitation d'un ouvrage de captage de la source Cabane Vieille permettant de réparer toutes les fuites d'eau et de sécuriser l'approvisionnement en eau d'une partie des communes de Valdeblore, La Bolline et La Roche.
- la mise en place d'un traitement par chloration de l'eau de la source avec la construction d'un local dédié et la réhabilitation du matériel existant.

EMBELLISSEMENT À SAINT-JEANNET

310 000 € ont été investis par la Métropole Nice Côte d'Azur pour améliorer les réseaux en sous-sol (eaux usées, eaux pluviales...) et embellir les rues du Château, Sainte-Barbe et la place Trastour avec un dallage de pavés.



Que de progrès accompli, que de chemin parcouru depuis la naissance de notre Métropole en 2012 !

Nous mesurons tous les jours un peu plus l'avantage que nous avons d'être ensemble, de mettre en œuvre des projets communs, de mener à bien une stratégie qui vise à relever les grands défis de notre territoire.

Plus que jamais, l'intérêt de chacun réside dans l'intérêt de tous.

C'est le cas pour ce budget 2018 avec son ambitieux plan d'investissement sur quatre ans qui vise à dynamiser la croissance et à favoriser l'emploi.

Une très large majorité de nos maires le soutiennent. Ils savent que ce choix est tout simplement la voie de la sagesse et la garantie d'une prospérité stable, solide.

Les incitations que nous mettons en place attirent à nous des entreprises du monde entier en même temps qu'elles font naître sur notre sol de nouvelles générations d'entrepreneurs.

Ce développement profite à tous, aujourd'hui et demain puisqu'il va assurer l'avenir de nos enfants et petits-enfants.

La seule implantation de sociétés nouvelles dans Nice ÉcoVallée, va susciter des milliers d'emplois supplémentaires d'ici 2020.

Nous bénéficions pleinement de notre position géographique et de la complémentarité mer-montagne. C'est une considérable source de richesses.

Au dynamisme des stations de notre haut pays répond l'essor de nos huit ports d'Azur engagés dans un programme de développement durable exemplaire.

Ensemble, nous avons enclenché une dynamique qui va permettre la réalisation de l'ensemble de nos objectifs.

Christian Estrosi

Maire de Nice

Président de la Métropole

Président délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Métropole Nice Côte d'Azur Info - Métropole Nice Côte d'Azur - 06364 Nice Cedex 4 - **Codirecteur de la publication** : Nathalie BOLOT - **Responsable d'édition** : Dévika NOURRY - **Ont collaboré à ce numéro** : Patricia SOLER et Jean-Yves SABATIER - **Graphisme et mise en page** : Caroline COMBARET **Photos** : © Métropole Nice Côte d'Azur, Sou Fujimoto/EPA, À Vol d'Oiseau - P. Béhar, CCI, O. Digoit - **Impression et diffusion** : NIS Photooffset 06700 Saint-Laurent-du-Var - **Dépôt légal** à parution. **Tirage** : 40 000 exemplaires. Document certifié PEFC™, imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement.



© Sou Fujimoto/EPA

BUDGET PRIMITIF 2018

La croissance et l'emploi sont au cœur de la stratégie économique de notre Métropole. C'est pourquoi, depuis sa création, les maires des communes qui la composent ont choisi de donner la priorité à l'investissement qui seul crée la richesse et les emplois durables. Cette politique, plébiscitée par nos habitants, rend notre territoire encore plus attractif.

Pourtant, durant les 5 années du gouvernement socialiste, nous avons vu baisser nos dotations de plus de 80 millions d'euros et s'accroître nos charges. Face à cela, certains ont décidé le repli. Nous avons fait un autre choix. Un choix offensif qui porte ses fruits puisqu'aujourd'hui, les créations d'emplois, les implantations d'entreprises et l'augmentation de nos ressources sont une réalité.

Notre budget 2018 s'inscrit dans le droit fil de cette stratégie gagnante.

Alors qu'en 2018, nous adoptons notre premier Plan Local d'Urbanisme métropolitain, ce budget pose les bases d'un

nouveau plan d'investissement de 140 millions d'euros par an, pour la période 2018-2020. Il permet le renforcement de la solidarité territoriale, l'amélioration de la qualité de nos services et infrastructures, et répond aux besoins d'investissement des 49 communes de la Métropole.

Ce budget présente des paramètres financiers particulièrement bien orientés grâce à des économies de fonctionnement et une harmonisation fiscale. Celles-ci permettent de baisser nos emprunts dès 2018, pour arriver à une capacité de désendettement autour de 10 années en 2020.

Par ailleurs, ce budget soutient le pouvoir d'achat notamment par la diminution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le monde économique a plus que jamais besoin de ces investissements en matière d'innovation, de mobilité et de développement durable. Ils confortent notre avance dans la compétition des territoires.

DES CRÉDITS QUI BÉNÉFICIENT À LA MÉTROPOLE

▶ **ÉCONOMIE ET INNOVATION : 27,5 MILLIONS €**
pour rendre notre territoire plus attractif, dynamique et innovant.

▶ **LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE : 27,4 MILLIONS €**
pour embellir et améliorer notre cadre de vie pour mieux vivre ensemble.

▶ **TRANSPORTS : 413,5 MILLIONS €**
pour un réseau de transports durables.

▶ **VOIRIE : 93,9 MILLIONS €**
pour moderniser et sécuriser plus de 2400 km de voirie.

▶ **ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : 111,6 MILLIONS €**
pour protéger la qualité et la disponibilité de notre ressource en eau.

▶ **COLLECTE ET PROPRIÉTÉ : 109,4 MILLIONS €**
pour offrir un service de proximité irréprochable.



DEPUIS SA CRÉATION EN 2012, LA MÉTROPOLE A INVESTI PLUS DE 2 MILLIARDS D'EUROS SUR LE TERRITOIRE

▼ Cagnes-sur-Mer / Nouvelle station d'épuration



▼ Saint-Jeannet / Résidence « le Hameau du Baou »



BUDGET PRINCIPAL

UN PLAN D'INVESTISSEMENT SUR 3 ans - 2018/2020

POUR DYNAMISER LA CROISSANCE ET L'EMPLOI


114 M€
EN 2017




140 M€/AN
SUR LA PÉRIODE
2018-2020

+40%

DE CRÉDITS EN MOYENNE
POUR LES PROJETS
DES COMMUNES

UNE AUGMENTATION SIGNIFICATIVE POUR :

- 1 Entretien et amélioration de la qualité de la voirie transférée par le département en 2012
- 2 Réaliser des projets majeurs sur les 49 communes de la Métropole

DES INVESTISSEMENTS QUI BÉNÉFICIENT À NOTRE TERRITOIRE

→ Développement des entreprises, croissance et emploi

11 000 entreprises ont été créées entre 2012 et 2017 grâce aux investissements réalisés, favorisant la création d'emplois.



Implantation de nouvelles entreprises dans l'ÉcoVallée. 6 000 emplois supplémentaires créés entre 2018-2020.

→ Un territoire plus attractif

qui génère une valorisation du patrimoine des particuliers comme des entreprises.



+5,6% sur le prix de l'immobilier sur les seuls 6 derniers mois. En moyenne, un logement qui valait 200 000 € en 2012 vaut aujourd'hui 240 000 €.

→ Plus de ressources pour la Métropole



Entre 2018 et 2020, nous estimons que les 420 M€ investis vont générer, sans augmentation de ces taux, 15 M€ de recettes fiscales supplémentaires.

Dépenses

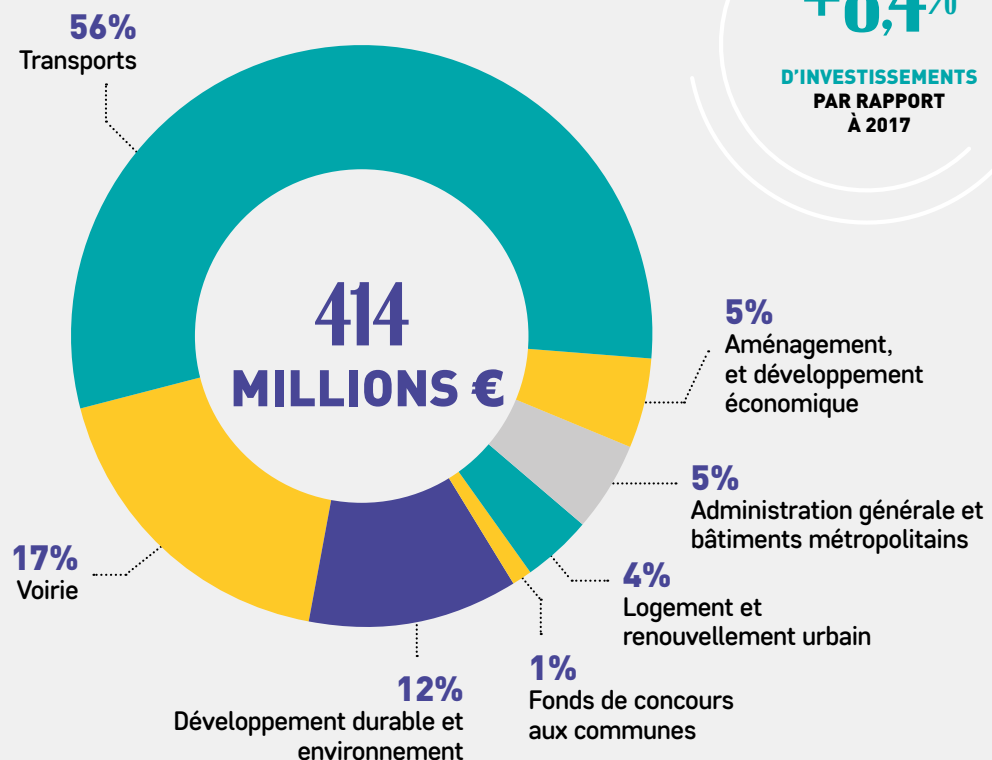
2018



1 725 628 642 €

C'EST LE BUDGET DE
LA MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT



MAÎTRISE DES DÉPENSES

La Métropole a réalisé des économies très importantes :

> Depuis 2010, plus de 32 M€ d'économies ont été réalisées grâce à la mutualisation entre les collectivités.



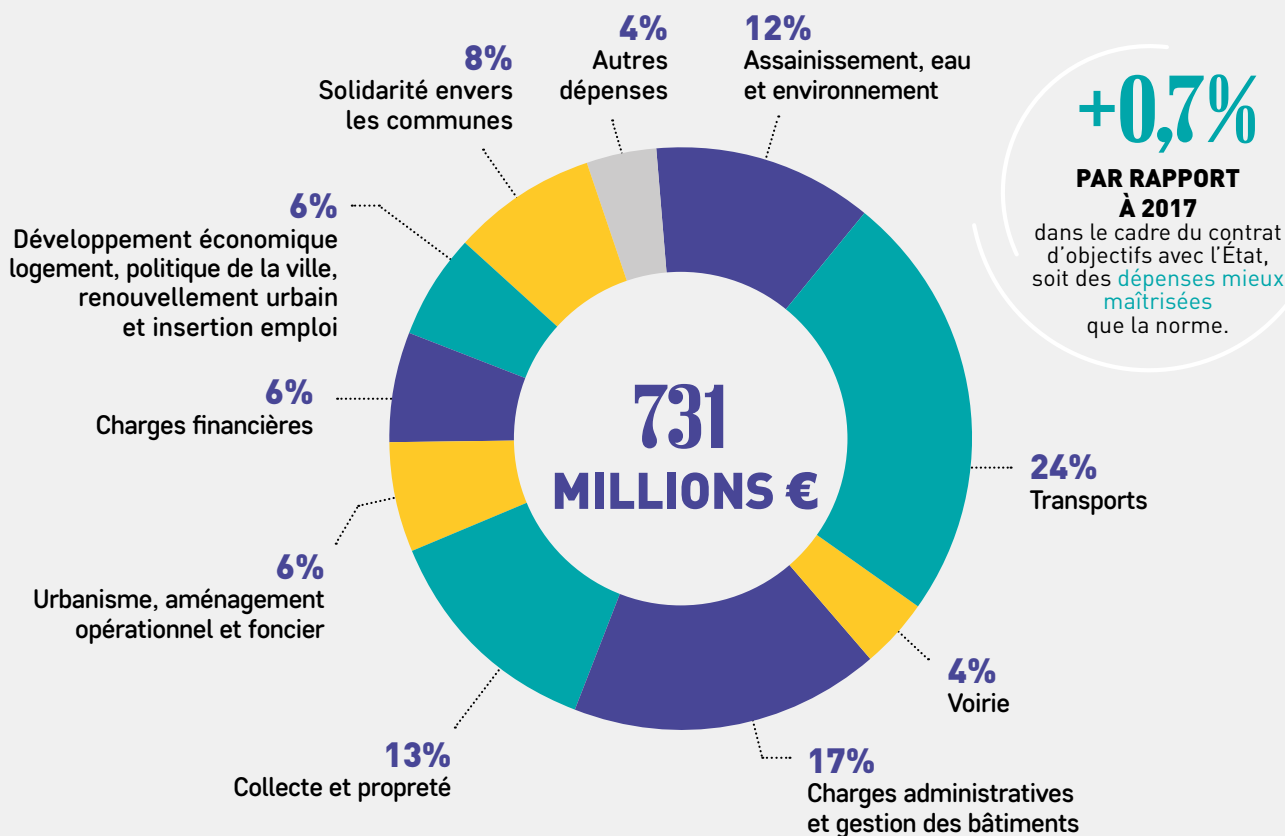
Économies réalisées tout en maintenant la qualité du service et la solidarité au sein de notre Métropole grâce à une dotation de solidarité de 10 M€ par an.

DANS LE CADRE DU CONTRAT D'OBJECTIFS AVEC L'ÉTAT, LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR :



- **POURSUIVRA** ses économies de gestion jusqu'en 2020.
- **SE DÉSENDETTERA** à hauteur de 10 M€/an minimum tout en réalisant des investissements majeurs.
- **PARVIENDRA** à une capacité de désendettement de 9,7 années en 2018 et inférieure à 10 ans jusqu'en 2020.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT MAÎTRISÉES



MESURES EN FAVEUR DU POUVOIR D'ACHAT

En plus de la disparition progressive de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables, la Métropole décide, dès 2018 :

- > **de diminuer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** de 1 point, permettant aux locataires et aux propriétaires occupants d'économiser jusqu'à 65 €/an.
- > **des mesures en faveur du pouvoir d'achat** des habitants de la Métropole (franchise dans les parkings, abonnements dans les transports inférieurs à toutes les autres métropoles...)
- > **de ne pas instaurer la taxe GEMAPI** qui aurait constitué un impôt supplémentaire de 3 à 6 M€ par an, dès 2018.



▲ Port de Beaulieu Fourmis

LES PORTS DE LA MÉTROPOLÉ, UN PATRIMOINE EXCEPTIONNEL

Le domaine maritime est l'une des plus importantes richesses naturelles, touristiques et économiques de la Métropole Nice Côte d'Azur. Ce rayonnement maritime a pour emblème les huit Ports d'Azur : Cros-de-Cagnes, Saint-Laurent-du-Var, Nice, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Beaulieu Fourmis, Beaulieu Plaisance, Èze Silva Maris et Cap d'Ail. Soucieuse d'améliorer la qualité du service public pour l'usager et de poursuivre des objectifs ambitieux pour ses sites portuaires, la Métropole a mis en œuvre un concept de marque : les Ports d'Azur.

L'EXEMPLARITÉ D'UN RÉSEAU AU SERVICE DE LA PLAISANCE

UN RÉSEAU PORTUAIRE DYNAMIQUE

L'avenir est à la mise en réseau des ports et non plus aux gestions sectorisées : les conditions d'accueil et le manque de place s'étudient désormais à l'échelle de bassins de navigation.

UNE AUTORITÉ PORTUAIRE UNIQUE

La création d'une autorité communautaire d'abord, puis métropolitaine, c'est non seulement une mutualisation des moyens, mais aussi la certitude d'une politique unique, cohérente, rationalisée sur un territoire.

DES ÉQUIPEMENTS EXEMPLAIRES ADAPTÉS AUX BESOINS

La diversité de l'historique des différents ports du réseau a conduit à des réalités très contrastées en matière d'équipement. Avec l'implication croissante de la Métropole, les Ports d'Azur font l'objet de mises aux normes, de travaux d'aménagement, d'optimisation, d'agrandissement des plans d'eau avec reconquête de l'espace de mouillage et même de création de nouveaux bassins portuaires.

UNE PRIORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Une démarche générale « Ports Propres », des chartes de progrès visant la certification européenne éponyme, des normalisations et nouvelles technologies pour des ports plus propres et soucieux de la préservation de l'environnement.

L'USAGER AU CŒUR DU DISPOSITIF

La gestion des ports de plaisance constitue, du point de vue juridique, un service public dont les plaisanciers sont les usagers. Ce caractère public et la recherche de l'intérêt général de l'usager constituent le fondement même de l'action politique portuaire de la Métropole.

UNE POLITIQUE INNOVANTE ET RESPECTUEUSE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

DES LABELS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Les ports de plaisance métropolitains sont engagés dans la démarche « Ports Propres ». Les ports de Beaulieu Plaisance, de Cap d'Ail et de Saint-Jean-Cap-Ferrat ont obtenu la certification AFNOR « Ports Propres » respectivement en 2008, 2015 et 2017



Beaulieu Plaisance est également certifié pour son management qualité (ISO 9001) et son management environnemental (ISO 14001). Il a été le premier port de France à obtenir une triple certification.

En parallèle, 4 ports ont adhéré à la charte régionale des ports de pêche et de plaisance (Beaulieu Fourmis, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Cap d'Ail et Cros-de-Cagnes). Cette charte porte sur une orientation stratégique en

faveur du développement durable et cite notamment les enjeux économiques, environnementaux, sociaux et patrimoniaux associés au développement des ports.

Le port de Nice, port de commerce, de plaisance et de pêche, est certifié ISO 9001 et 14001.

Il développe de nombreux outils pour mesurer et limiter au maximum les nuisances environnementales. En 2017, une commission locale de la proximité et de l'environnement a été installée pour permettre d'échanger autour de la vie du port. Les groupes de travail environnement-qualité de l'air et circulation se sont réunis. Le groupe travail environnement-bruit, quant à lui, se réunira avant l'été 2018.

LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR EST ENGAGÉE DANS LA RÉDUCTION DE SON EMPREINTE ÉNERGÉTIQUE

Les actions dans ce domaine sont rassemblées dans son Plan Climat-Énergie Territorial, qui constitue le volet climat-énergie de l'Agenda 21 métropolitain.

LE CONTRAT BAIE D'AZUR

Pour garantir une qualité optimale des eaux et du milieu aquatique, le Contrat de Baie d'Azur rassemble, à l'échelle de la Baie des Anges, tous les acteurs de la vie littorale.

LES PORTS, PORTES D'ENTRÉES NAUTIQUES DU TERRITOIRE

La Métropole souhaite désormais développer l'interaction mer/ville/territoire et faciliter l'accès aux ports aux différentes catégories d'usagers, qu'ils soient plaisanciers, habitants ou visiteurs, grâce aux nouvelles technologies.

LA MÉTROPOLE S'IMPLIQUE POUR LA PRÉSERVATION DES HABITATS MARINS

Sur le périmètre de l'aire marine protégée Natura 2000 « Cap Ferrat », qui intègre 4 Ports d'Azur, c'est une démarche partenariale forte basée sur la concertation locale qui est développée pour concilier activités humaines et sauvegarde des richesses naturelles.

DES PROJETS POUR L'AVENIR

UN PORT À SEC À BEAULIEU PLAISANCE

Le projet, qui verra le jour à partir de 2019, donnera une dimension nouvelle à ce port, en particulier par la construction innovante d'un port à sec permettant d'accueillir les petites et moyennes unités et de libérer ainsi le plan d'eau pour de plus grosses unités. Outre cet équipement, le port sera réaménagé en profondeur.



UN NOUVEAU PORT SUR LES TERRITOIRES DE SAINT-LAURENT-DU-VAR ET DE CAGNES-SUR-MER

Au droit de la limite intercommunale, la Métropole projette la réalisation d'un port exemplaire et innovant. Ce projet, qui constitue la porte maritime de l'ÉcoVallée, permettrait de développer une capacité d'accueil de moyenne et de grande plaisance.

LE RENOUVEAU DES COMMERCES SUR LE PORT DE SAINT-LAURENT-DU-VAR

Depuis le printemps 2017, les usagers du port peuvent profiter d'une promenade réaménagée avec un front bâti harmonieux, abritant une offre commerciale renouvelée. À terme, le rôle ouest suivra le même chemin.

UN PORT RÉNOVÉ À SAINT-JEAN-CAP FERRAT

Le port de Saint-Jean-Cap-Ferrat s'est engagé en 2016 dans trois phases de travaux qui permettront la modernisation du port de ses quais et de sa capitainerie. Ces travaux s'achèveront avant l'été 2019.

En 2017 a notamment été réalisé la rénovation de l'aire de carénage des pêcheurs.





LE TRI, UN ENJEU DE TAILLE POUR LA MÉTROPOLÉ NICE CÔTE D'AZUR

Chaque jour, grâce au tri des emballages ménagers, nous participons à la protection de l'environnement et, avec le partenariat qui lie la Ligue contre le Cancer et la Métropole Nice Côte d'Azur, le tri du verre permet à chacun de participer activement au financement d'équipes de recherches, d'actions en faveur des malades et de leurs proches, ou de campagnes de prévention, d'information et de promotion des dépistages.

La gestion des déchets est donc au cœur même des problématiques de développement durable de nos territoires. Pour la Métropole Nice Côte d'Azur, l'amélioration de la collecte des emballages est devenue un enjeu majeur, sur le plan environnemental, économique et solidaire.

Afin de réactiver sur son territoire le geste de tri et d'améliorer la collecte des emballages, notamment du verre, la Métropole s'est engagée en 2015 **dans le plan de relance national du recyclage**, lancé en 2014 par Éco-Emballages et sa filiale Adelphe.

Ce plan de relance métropolitain comprend quatre projets d'envergure : un diagnostic et des actions d'information auprès des habitants de Nice ; une densification des points d'apport volontaire pour le verre ; la mise en place de conteneurs semi-enterrés dans les vallées de la Vésubie et de la Tinée ; des actions spécifiques pour les gros producteurs de verre.

Au terme de 2 ans de travail, plusieurs actions d'envergure ont été initiées pour relancer le geste de tri et augmenter les tonnages collectés :

- **À Nice** : 395 bacs à verre supplémentaires mis à disposition des cafés/hôtels/restaurants, plus de 12 000 diagnostics réalisés dans les immeubles du centre et de l'hyper centre, 1 375 bacs pour emballages livrés et une communication menée par les ambassadeurs de tri au plus proche des habitants.
- **Sur le littoral et le Moyen Pays** : 233 nouvelles colonnes à verre ont été installées.
- **Dans le Haut Pays** : 32 conteneurs semi-enterrés pour le tri ont été ins-

tallés dans les vallées de la Tinée et de la Vésubie.

Des projets qui intègrent la question du dispositif (ajout de nouvelles colonnes à verre, mise à disposition de bacs, corrections sur le dispositif en place – signalétique, affichage...) et de l'information (passage des ambassadeurs du tri, distribution de documents...) pour que les habitants puissent comprendre comment et pourquoi trier.

Grâce à ces initiatives, qui permettent une simplification du geste de tri (dispositif plus proche, plus visible, mieux compris) les premiers résultats sont très encourageants :

- **+ 9,5%** de verre collecté (+ 1654 tonnes) par rapport à 2014 sur l'ensemble de la Métropole ;
- **+ 43%** de verre collecté auprès des CHR (+ 710 tonnes) par rapport à 2014 ;
- **+ 12,5%** d'emballages collectés par rapport à 2014 (année de référence du projet), sur les secteurs du centre et de l'hyper centre de Nice.

Une dette abyssale !

Investir sans cesse sans augmenter les impôts tout en creusant la dette, il fallait bien qu'à un moment ce leurre cesse.

C'est au moment de l'élaboration du budget 2018 que Christian Estrosi a eu rendez-vous avec la réalité. La dette abyssale qui atteint désormais 1,4 milliard d'euros ne permettait plus de continuer au même rythme sauf à prendre une décision politiquement dangereuse et toujours coûteuse : augmenter les impôts !

Du coup, Christian Estrosi ne les a pas augmentés. Il a tout simplement créé un nouvel impôt, certes autorisé par la loi. Il s'agit de la taxe métropolitaine sur l'impôt foncier à un taux de 6,4 %. Cela se traduira, pour les contribuables de l'ensemble de la métropole NCA, par une hausse évaluée entre 13 et 18 % de l'impôt foncier déjà appliqué, et rapportera donc à la métropole 63 millions d'euros de recettes supplémentaires prélevées dans la poche des contribuables assujettis.

Que vous habitiez à Saint-Dalmas-le-Selvage, Saint-Martin-Vésubie, Cap d'Ail ou Vence, par exemple, vous allez désormais payer pour les choix stratégiques opérés par le président de la métropole, et notamment pour combler le gouffre financier du souterrain de la ligne 2 du tramway de Nice.

Cet oukase n'a pas été du goût de tout le monde. D'ailleurs, lors du vote à l'assemblée métropolitaine du 5 avril dernier, 21 voix se sont opposées à la proposition de budget 2018. Parmi les votants, six maires dont il faut souligner le courage, se sont opposés à cette décision budgétaire. Ce fut une grande première même si elle demeure insuffisante.

Patrick ALLEMAND
Président du groupe

« Un Autre Avenir pour la Métropole »

04 97 13 26 12

patrick.allemand@ville-nice.fr

unautreavenirpournice.fr

Non à la « Taxe Estrosi », stop à la pression fiscale !

Le 11 décembre 2008, Christian Estrosi, à peine élu maire, se déclarait « ennemi de l'impôt ». Peu de temps après, il augmentait de 15% les impôts locaux !

Lors de la campagne des élections municipales 2014, Christian Estrosi promettait « 0% d'augmentation de la fiscalité locale pour les 6 prochaines années ». Il vient de créer un nouvel impôt métropolitain !

Le 5 mars dernier, Eric Ciotti déclarait encore « Quand on est de droite, on n'alourdit pas le fardeau fiscal des Français. » : en 2008, il était l'adjoint d'Estrosi lors de l'augmentation des impôts de la Ville de Nice, et quelques mois plus tard – remplaçant Estrosi au Conseil général – il augmentait là aussi les impôts de 15% !

La création d'une part métropolitaine pour l'impôt sur le foncier bâti représente 63 millions d'euros supplémentaires ponctionnés sur les habitants et les entreprises de la Métropole, jusqu'à 348 euros par an pour certaines communes !

Pendant ce temps, dans les villes FN on désendette et on baisse les impôts : aucune augmentation de la fiscalité locale dans les mairies FN depuis 2014 ; à Hénin-Beaumont baisse de la taxe d'habitation de 10% en 2014 puis de 5% en 2015, baisse de la taxe foncière de 3% en 2017 ; à Fréjus baisse de la dette de 16 millions, à Hayange de 7 millions, au Pontet de 47%.

La « Taxe Estrosi » a été votée le 5 avril par l'immense majorité des maires du Conseil métropolitain, totalement soumis. Les élus du Front National ont voté contre, bien sûr !

Marie-Christine ARNAUTU

Député Européen

Conseiller Métropolitain

Conseiller Municipal

<https://arnautu.fr/>

04 97 13 22 94

A dater de ce jour, avec la nouvelle taxe vous ne pourrez plus dire que C. ESTROSI n'a jamais augmenté les impôts. Il y a 10 ans, il les avait augmentés de 17%.

Il nous avait expliqué, à l'époque, que cela permettrait de ne plus jamais le faire et de palier aux manquements de la mandature de J. PEYRAT.

A ce jour, C. ESTROSI nous présente un budget qui n'est pas transparent et c'est grave car il masque la réalité de la situation, s'agissant de milliers d'emplois associés à ces investissements, dont il n'arrête pas de nous parler pour justifier ce nouvel impôt et le poids de la dette.

La réalité c'est le coût de la ligne 2 du tram et surtout de son tunnel. Nous avons eu les coûts initiaux du projet, avant le début des travaux, mais depuis, avec malice, il a mélangé les coûts de la ligne 2 dont il a tu les importantes dérives avec ceux de la ligne 3 de sorte que personne n'y comprend désormais plus rien. Qui peut dire combien va coûter la ligne 2 au contribuable ?

Notre groupe l'affirme avec gravité. Le jour n'est pas loin où les habitants de la Métropole, pris dans les difficultés du quotidien, la baisse du pouvoir d'achat, cesseront de consentir sans broncher à

l'impôt, pas seulement parce qu'ils se souviendront de ces promesses électorales de ne pas alourdir la fiscalité, mais aussi parce qu'ils ne pourront plus payer ce fardeau fiscal.

A ce jour, les élus doivent pouvoir gérer et aménager un territoire aussi magnifique que le nôtre avec responsabilité et respect pour le contribuable en apportant aux administrés plus de services sans faire exploser la dette et les impôts.

Olivier BETTATI

Président du groupe « Divers Droite »

olivier.bettati@ville-nice.fr

04 97 13 40 54

Maintenir un haut niveau d'investissements pour nos communes.

Gérer, c'est faire des choix aussi bien pour assurer les services de proximité du quotidien que pour aménager un territoire, promouvoir son développement économique, faciliter la mobilité de tous ou préserver notre environnement.

Gérer, c'est également faire preuve d'audace dans les périodes plus difficiles, comme quand l'État décide arbitrairement, de 2013 à 2016, de baisser les dotations versées aux communes et à leurs intercommunalités.

Depuis 2014, les Maires de la Métropole

ont choisi de préserver un niveau important d'investissements au bénéfice de chacune de nos communes et de leurs habitants.

Investir, c'est réaliser de nouveaux équipements publics, c'est entretenir les infrastructures existantes, comme nos voiries, et c'est aussi soutenir l'activité économique de nos entreprises locales et donc sauvegarder et créer des emplois.

La très grande majorité des Maires a souhaité maintenir cet effort, pour les années 2018-2020, en adoptant le plan pluriannuel d'investissements pour la croissance et l'emploi, présenté dans ce numéro, afin de poursuivre l'aménagement de notre

territoire et de répondre aux besoins de ses habitants où qu'ils résident.

Parallèlement, des économies fortes de fonctionnement sont réalisées chaque année, car la Métropole (comme les communes), contrairement à l'État, ne peut pas et c'est une bonne chose, emprunter pour financer par exemple les salaires de ses agents.

Joseph SEGURA

Maire de Saint-Laurent-du-Var

Vice-président de la Métropole

Conseiller départemental

SAINT-ÉTIENNE-DE-TINÉE • ISOLA
SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE • AURON • ISOLA 2000

CET ÉTÉ

PRENEZ LA NICE ALTITUDE !

À 1H30 DE NICE

LES STATIONS NICE CÔTE D'AZUR

www.stationsnicecotedazur.com



Saint-Dalmas
Le Selvage

AURON
STATION B NICE CÔTE D'AZUR



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES



LES STATIONS
NICE CÔTE D'AZUR
AURON ISOLA 2000 SAINT-DALMAS
Syndicat Mixte

MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR